

ABONNEMENT

Saumur

En an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

En an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 SEPTEMBRE

Tranquillité et Sécurité

La *Libre Parole* rappelait l'autre jour un mot de M. Guizot qui s'applique parfaitement à la situation de la France et de l'Europe: « On n'a jamais eu tant de tranquillité et si peu de sécurité. »

A l'extérieur, tous les souverains ne parlent que de paix; la triple alliance est, dit-on, la ligue de la paix; l'alliance de la Russie et de la France, qui n'est point inscrite dans un traité, a pour but de maintenir la paix. La tranquillité règne aujourd'hui en Europe, mais la sécurité? la sécurité du lendemain?

Les armements de toutes les puissances répondent. Jamais l'Europe n'a été si formidablement armée, comme si toutes les nations éprouvaient le pressentiment d'une lutte prochaine, effroyable. Il n'y a jamais eu dans les relations internationales si peu de sécurité.

Une correspondance d'Allemagne manifeste au plus haut degré l'inquiétude de cette insécurité.

« On a peur de l'avenir, on a peur de l'empereur Guillaume; on dirait qu'il y a dans les veines de Guillaume II le sang d'un Wittelsbach. »

« L'emportement dans le caprice, voilà le caractère distinctif de l'empereur, répètent les Allemands, et ces caprices s'exercent successivement et sans intervalle dans les sens les plus opposés, de telle manière que la machine gouvernementale en craque à chaque instant et que son action se fait sentir par soubresauts douloureux. Ces caprices, qui s'exercent aujourd'hui à l'intérieur, pourraient bien se faire sentir, et bien plus dangereusement encore, dans la politique extérieure. »

A l'intérieur nous avons la tranquillité. M. Carnot, dans ses discours, ne parle que d'apaisement politique et d'union patriotique de tous les Français, mais quelle sécurité nous donne ce langage?

Quelle influence, si M. Carnot est sincère, exerce-t-il sur le gouvernement?

Ses ministres Ricard, Bourgeois, Bourdeau, sont des sectaires. Ils sont les exécuteurs serviles des volontés impérieuses d'une minorité radicale; les catholiques, la majorité des Français, sont toujours pour ces ministres et pour la majorité parlementaire l'ennemi! Ils maintiennent et appliquent rigoureusement toutes les lois destinées à détruire la religion. Il n'est question que de les aggraver. Pour les familles catholiques, il n'y a point de sécurité. Les fonctionnaires tremblent, ils sont menacés de perdre la place qui les fait vivre s'ils donnent à leurs enfants une éducation chrétienne. On interdit l'accès des fonctions publiques les plus modestes aux enfants du peuple qui sont élevés dans les écoles des Frères. Les évêques sont poursuivis devant le Conseil d'Etat, privés de leur traitement; dans la vacance des sièges, les menses épiscopales sont mises au pillage, les biens vendus. Il est interdit de faire un legs à une école chrétienne, à une œuvre de bienfaisance religieuse.

Et M. Carnot, qui n'ose pas mettre le pied dans une église, ni prononcer le nom de Dieu dans ses discours, parle de paix et d'union!

Il n'a jamais été plus vrai de dire, comme M. Guizot: « On n'a jamais eu de tant de tranquillité et si peu de sécurité. »

LÉON PHILOUZE.

A CARMAUX

Comme les organes du parti socialiste révolutionnaire ne se lassent pas de fausser les termes de la question posée à Carmaux, nous ne nous lasserons pas de les rétablir dans leur exacte réalité.

Voici, par exemple, M. Pelletan, dans la *Justice*, qui appelle à grands cris l'intervention du gouvernement pour contraindre la compagnie des mines de Carmaux à en passer par les volontés des ouvriers. Il affirme que « le moment est largement venu pour MM. les ministres de nous apprendre s'il y a un gouvernement républicain en France, que l'on ne peut pourtant pas laisser se prolonger indéfiniment ce qui se passe à Carmaux; il se demande si, oui ou non, la compagnie peut interdire à ses ouvriers l'exercice de leurs droits politiques, et enfin il accuse les patrons réactionnaires de Carmaux d'avoir voulu confisquer chez eux le suffrage universel. »

Et le fait est celui-ci :

La compagnie congédie un ouvrier qui, ayant brigué et conquis un mandat électif, ne peut plus fournir le travail régulier qu'on est en droit d'attendre de lui.

Nous le demandons à tout homme de bonne foi, en quoi la compagnie, ce faisant, manifeste-t-elle la prétention d'interdire à ses ouvriers l'exercice de leurs droits politiques? Empêche-t-elle M. Calvignac de se faire nommer conseiller d'arrondissement, conseiller municipal, maire?

En aucune façon.

Elle lui dit simplement: « Soyez tout ce que vous voudrez, Président de la République si vous pouvez, mais ce n'est pas d'un fonctionnaire que nous avons besoin dans nos ateliers, c'est d'un ajusteur. Du moment que vous ne voulez pas vous engager à faire exactement votre service d'ajusteur, allez-vous en. »

Il nous souvient d'un cas semblable qui s'est produit il y a quelques années dans la presse républicaine de Paris. Un rédacteur d'un grand journal parisien, lequel actuellement fait une violente campagne contre la compagnie minière de Carmaux, fut nommé député. Il ne put concilier ses devoirs de député avec ses obligations de journaliste: la direction du journal auquel il collaborait le congédia sans plus de façon.

Personne dans la presse ne souffla mot de l'incident. On n'accusa pas le directeur du journal d'interdire à ses collaborateurs l'exercice de leurs droits politiques, on ne parla pas de confiscation du suffrage universel, et on n'invoqua pas l'intervention du gouvernement.

Cependant, il y a un certain nombre d'ouvriers qui en ont assez de la grève, ils voudraient reprendre le travail. M. Calvignac et un député socialiste, M. Baudin, qui est accouru de Paris pour venir jeter un peu d'huile sur

le feu, organisent des patrouilles qui sans doute, au nom de la liberté du travail, intimident les ouvriers et les empêchent de donner suite à leur dessein.

Le préfet du Tarn menace M. Calvignac de le faire arrêter s'il ne renonce pas à son système de patrouille. Là-dessus M. Pelletan nous apprend que le maire aurait le droit d'arrêter le préfet « mais que le préfet n'a le droit réciproque à aucun titre. »

A la bonne heure. Le jour où M. Calvignac, maire de Carmaux, profitant des très-intéressantes leçons de droit de M. Pelletan, mettrait la main au collet à M. Jossier, préfet du Tarn, nous ne serions pas les derniers à apprécier ce que le spectacle aurait de suggestif, pour employer un mot à la mode.

La touchante unanimité avec laquelle les journaux républicains soutiennent ces thèses fantastiques exercent, comme on devait s'y attendre, une influence déprimante sur ceux qui sont chargés de mettre la force au service de la loi.

Ainsi on nous parle avec enthousiasme de la facilité avec laquelle M. Baudin a raison de la gendarmerie. Il persiste à organiser des patrouilles. Un capitaine de gendarmerie qui a reçu des ordres en conséquence veut les exécuter. M. Baudin lui signifie que ni ses gendarmes ni lui n'empêcheront les grévistes de patrouiller. « Partout où les gendarmes se présentaient, nous dit la *Marseillaise*, on trouvait Baudin avec sa canne. Le capitaine, intimidé par cette attitude si résolue, partit sans rien dire. »

Parbleu, quand un capitaine de gendarmerie voit à la tête d'une émeute un législateur et le propre maire de la localité, on comprend son trouble et son embarras devant cette situation peu commune.

Nous avons gardé pour la bonne bouche un mot de la *Marseillaise* qui parle de poursuites intentées à ce député qui fait tant de merveilles avec sa canne: « On sent, dit ce journal, qu'il est l'âme de la grève et on veut le faire disparaître en profitant des vacances parlementaires. »

Peut-on avouer avec une plus adorable candeur que si ce policier était éloigné la grève prendrait fin, et combien est factice cette manifestation du socialisme révolutionnaire?

Les fêtes de Gênes

Les fêtes de Gênes se poursuivent sans incident.

Les réceptions conservent le caractère de courtoisie officielle.

La lettre de M. Carnot au roi d'Italie, comme la réponse de celui-ci, ne sortent pas des usages diplomatiques.

Les dépêches officielles mentionnent que les habitants de Gênes ont poussé sur le passage des officiers français de nombreux cris de: « Vive la France! »

Ces acclamations ne sont pas sincères et elles ne tromperont point sur les véritables sentiments que nourrissent les Italiens à notre égard.

Le roi Humbert a reçu l'amiral Rieunier qui lui a remis une lettre de M. Carnot. En traver-

sant la ville, les officiers français ont été l'objet d'ovations enthousiastes.

UNE PROPHÉTIE DE M. DRUMONT

Au cours d'une polémique engagée avec le *Figaro* sur la question juive, M. Drumont affirme que les Juifs multiplient les pièges sous les pas du Tsar et il termine par cet étrange alinéa:

« Si le Tsar se laisse tromper, il est perdu. Les horoscopes signalent pour lui, dans quelques mois, un grand péril dont il a chance d'être sauvé par un homme de condition très humble, un moujik ou un obscur soldat de sa garde, probablement. Qu'il se confie aux petits plus qu'aux grands! Qu'il se souvienne que Paul I^{er} et Alexandre II ont été prévenus d'avance du complot qu'on tramait contre eux et qu'ils n'ont rien voulu écouter!... »

Explosion à Paris

Une terrible explosion qui a mis en émoi les habitants du quartier du Jardin des Plantes, s'est produite, samedi soir, au numéro 25 de la rue Buffon.

Dans la cour se trouve un petit pavillon à deux étages qui était habité au premier par M. Chaperon, émailleur de photographies, et sa famille composée de sa femme, de ses deux enfants, Suzanne, âgée de quinze ans, et René, âgé de onze ans. M. Chaperon occupait deux ouvrières, M^{lle} Delphine Cottrau, âgée de dix-sept ans, et M^{lle} Fengère, veuve Mayot, âgée de vingt-sept ans. Il avait à son service une bonne, M^{lle} veuve Payaux, âgée de quarante-cinq ans, qui, elle-même, était mère de deux enfants, l'un de dix, l'autre de dix-neuf ans.

Samedi, après midi, tout le monde se trouvait dans l'atelier. M. Chaperon faisait sécher des plaques photographiques sur un petit poêle à gaz. M^{lle} Chaperon manipulait une bonbonne de collodion de quinze litres. Un mouvement maladroit cassa la bonbonne, dont le contenu se répandit par terre.

M. Chaperon, sa femme, ses ouvrières et la bonne étanchèrent aussitôt le collodion avec des éponges; mais cette opération ne se fit pas assez vite pour que l'éther du collodion ne se répandit dans l'air, qui en fut rapidement saturé.

Alors, l'éther s'enflamma au contact du fourneau à gaz qu'on avait négligé d'éteindre, et une terrible explosion retentit.

Les locataires de l'immeuble donnant sur la rue se précipitèrent dans la cour et le plus affreux spectacle s'offrit à leurs yeux.

Une immense flamme bleue venait de s'élever vers le ciel. Les carreaux, les fenêtres elles-mêmes avaient volé en éclats et, par les trous béants, d'autres flammes paraissaient, tandis qu'à l'intérieur des cris terribles se faisaient entendre.

On vit tout à coup paraître à l'une des fenêtres la jeune Suzanne, les cheveux et les vêtements brûlés, le visage noirci par la fumée. Elle enjamba l'appui de la fenêtre et vint s'abattre par terre. Se relevant rapidement, elle courut, la robe en flammes, vers le Jardin des

Plantes, et se roula sur le sable d'une allée, en proie à d'affreuses douleurs, sans qu'on eût le temps de l'arrêter.

M^{me} Chapron se jetait, pendant ce temps, d'une autre fenêtre, les vêtements en feu également.

L'une des ouvrières, Delphine Cottrau, faisait de même, tandis que la veuve Mayot paraissait au bas de l'escalier qu'elle avait pu descendre et venait s'abattre dans le jardin. Dans sa chute, Delphine Cottrau s'était cassé la jambe.

On vit encore l'émailleur paraître à son tour à une petite fenêtre, tenant son petit garçon inanimé dans ses bras, et le lancer dans l'espace. L'enfant put être saisi presque au vol, mais lui aussi était atrocement brûlé.

Au moment où M. Chapron allait sauter à son tour, une nouvelle explosion se produisit, une nouvelle gerbe de flammes s'élança vers le ciel, et il disparut dans la fumée.

C'étaient deux autres touries, contenant chacune trente litres d'éther sulfurique, qui venaient d'éclater.

Dans le premier moment, tout le monde perdit la tête. L'on n'entendait que des cris d'effroi ou des cris d'horreur.

Quand les pompiers de la caserne de Poissy, puis ceux du boulevard de Port-Royal arrivèrent, le pavillon était complètement en feu.

Les pompiers, aidés par des passants et par M. Donnet, ferblantier, qui était accouru aussitôt avec tous ses ouvriers, s'empressèrent de porter secours, s'il en était temps encore, à M. Chapron et à Marie Payaux.

Mais il était trop tard.

Les malheureux avaient été horriblement mutilés.

M. Chapron avait une jambe complètement arrachée du tronc.

Son cadavre, à demi carbonisé, était pris entre deux poutres.

Le corps de Marie Payaux était méconnaissable.

Les secours devenant inutiles, les pompiers se bornèrent à éteindre l'incendie dont ils parvinrent à se rendre complètement maîtres, après deux heures de travail.

M^{me} Chapron, ses deux enfants et les deux ouvrières ont été transportés à l'hôpital de la Pitié.

Les cadavres de M. Chapron et de sa servante ont été laissés provisoirement, 23, rue Buffon.

Dans la soirée, M. Pasques, juge d'instruction, est venu sur le théâtre de l'accident et a commencé une information.

Le petit René Chapron n'a pas survécu à ses blessures. Le pauvre enfant est mort à dix heures et demie sans avoir repris connaissance.

Sa jeune sœur, Suzanne Chapron, a été elle-même prise d'une fièvre intense dans la soirée et a succombé vers onze heures.

L'état de M^{me} Mayot est considéré comme désespéré.

EXPLOSION MANQUÉE

En passant samedi soir, avenue du Maine, une dame aperçut à terre, sous la porte du numéro 44, une flamme assez forte. Elle s'approcha et reconnut que c'était une mèche sortant d'une boîte en fer-blanc qui brûlait.

La concierge, M^{me} Bigot, prévenue, accourut avec un broc d'eau qu'elle jeta sur l'engin; la mèche continuait à brûler, la concierge l'éteignit avec ses mains.

L'engin, d'assez forte dimension, a la forme d'un bidon à essence comme en ont les ouvriers peintres. L'objet est très lourd et le goulot par où passait la mèche souffrée a été écrasé à coups de marteau.

La boîte a été portée au poste de police de la rue de la Gaîté, où M. Péchard, commissaire de police, est venu l'examiner. Elle sera envoyée au laboratoire municipal.

LE CHOLÉRA

La situation sanitaire s'améliore beaucoup à Paris et dans le département de la Seine.

On a enregistré, samedi, 52 cas de diarrhée cholériforme et 30 décès se répartissant ainsi :

Paris : 32 cas, 42 décès, dont 4 sont attribués à des journées précédentes.

Banlieue : 20 cas, 18 décès, dont 9 se sont produits pendant les journées des 8 et 9 septembre.

Le Havre, 10 septembre.

Est-ce la fin de l'épidémie qui s'annonce, cette fois? On peut l'espérer. La dernière statistique donne 41 cas et 40 décès pour la journée d'hier. Comme il n'est guère d'exemple dans les annales médicales qu'une épidémie résolument entrée en voie de décroissance soit revenue subitement à son intensité première, il y a tout lieu de croire que Le Havre sera bientôt débarrassé d'un mal qui depuis tantôt deux mois a jeté le deuil dans de si nombreuses et si intéressantes familles.

L'hôpital de l'Est, où sont recueillis les cholériques, n'a actuellement que 93 lits occupés par ces derniers. Les sorties sont fréquentes, et les entrées deviennent de plus en plus rares.

Les communications par mer avec les ports du Calvados sont à la veille d'être rétablies en toute liberté.

Rouen, 10 septembre.

La situation à Rouen reste stationnaire. Il y a à l'hôpital 29 malades en traitement pour des affections cholériformes. Un seul décès s'est produit dans la journée d'hier.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 10 septembre 1892.

Malgré la nullité des transactions, les cotes et valeurs françaises sont très fermes. La spé-

culatation attend une indication nouvelle pour prendre une direction. Le 3 0/0 reste à 100,67; le 4 1/2 à 105,85.

Les réalisations sur la Rente Italienne paraissent terminées; aussi est-elle en reprise à 92,32 sur la détente qui se produit dans l'opinion en France par suite de l'accueil fait à Gènes à nos marins.

L'Extérieure toujours offerte cote 65 1/4.

Le Russe Nouveau cote 79,70 et l'Orient 67,90.

La Banque de France a une tendance à la baisse par suite de la réduction des bénéfices.

Le Crédit Foncier est en nouveau progrès à 1,130 fr.

La Banque de Paris se maintient de 671 à 673.

La Société Générale progresse à 486,25. Il semble que le pair doive être atteint avant la fin de l'année, étant donnée la progression lente mais assurée de ses bénéfices.

Le Crédit Lyonnais cote 803 à 805 fr. En tenant compte des 17,50 à toucher le 25 septembre, le prix du titre qui est libéré de 250 fr. ressort seulement à 538 fr.

Les Chemins Économiques valent 426 fr.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

M. le commissaire administrateur des biens de la Mense épiscopale a remis la vente du collège Saint-Louis de Saumur, sur baisse de mise à prix, au 21 septembre.

Nous avons reçu, ce matin, la lettre suivante :

« 12 septembre 1892.

» Monsieur le Rédacteur,

» Il m'est revenu que le bruit courait en ville que ce serait moi qui aurais fait monter les enchères du patronage de Notre-Dame du Fort, dans le but d'établir un séchoir dans la cour de cet établissement.

» Je donne le démenti le plus formel à cette rumeur, et prie ma clientèle de croire qu'elle n'a rien de fondé.

» Je n'aurais jamais voulu me prêter à cette œuvre blâmable, nuisible à une institution moralisatrice qui rend de si grands services en offrant un lieu de récréation aux enfants du peuple.

» Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'insérer cette protestation et d'agréer mes salutations.

» MIGNON,

Propriétaire d'un bateau-lavoir.

Etat civil de la ville de Saumur

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Pierre-Clément Viaud (veuf), domestique, à Saumur, et Clotilde Brangeon, domestique, à Botz (Maine-et-Loire).

Louis-Ernest Mercier, garçon de café, et Valérie-Berthe Chevre, sans profession, tous

deux à Sella-sur-Cher (Loir-et-Cher).

Adrien-Camille-Pierre Tessier, marchand boucher, à Chenet-les-Tuffeaux, et Blanche-Augustine Charbonnier, sans profession, à Saumur.

Clément-François Martin, professeur de musique, à Saumur, et Marie-Louise-Constance Bonneau, sans profession, à Saumur, précédemment à Niort.

MARIAGE

Le 12 septembre. — Jean Vacher, caissier, a épousé Madeleine Chalopin, sans profession, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 10 septembre. — André Guillemet, époux de Émilie Sigonneau, propriétaire, 63 ans, rue de Nantilly.

Le 11. — Pierre Perriché, époux de Virginie Mariet, propriétaire, 67 ans, rue de Nantilly.

LES MANŒUVRES

SIXIÈME LETTRE

Saint-Pierre-de-Maillé, 8 septembre.

Ainsi que le programme des manœuvres le comporte, les troupes ont eu repos pendant toute la journée du 7, que le 135^e a passée à Saint-Pierre-de-Maillé.

Le lendemain 8 ont commencé les manœuvres de division (17^e contre 18^e).

Voici quel en était le thème :

« Une armée, venant du Sud, commandée par M. le général Desandré, de la 17^e division, doit s'emparer de Saint-Pierre-de-Maillé, et pour cela passer par les ponts de la Roche-Posay, situés entre la Puye et Sainte-Radégonde. M. le général Fabre, commandant la 18^e division, doit s'opposer aux desseins de l'autre armée. »

M. le général Villain, commandant le 9^e corps, est inspecteur de la manœuvre.

A cinq heures, la 18^e division, sous les ordres de M. le général Fabre, part de Saint-Pierre-de-Maillé et s'avance jusqu'à deux kilomètres au-delà de la Puye, commune distante de douze kilomètres de Pleumartin (chef-lieu de canton).

Arrivée à cet endroit, elle tourne par un chemin de droite, où elle ne tarde pas à prendre une forte position. Le terrain est fort accidenté. Du côté de Sainte-Radégonde-en-Gâtine (canton de Chauvigny), en arrière et à gauche, se trouve un étang. L'ennemi, n'ayant à sa disposition aucun corps spécial pour la construction des ponts, ne peut passer par là. C'est, du moins, l'opinion que semblent avoir ceux qui commandent la 18^e division.

Dans ces conditions, on s'attend à une attaque sur la droite et du côté de la Puye. Aussi toutes les mesures sont prises pour repousser l'attaque de ce côté.

Le 135^e s'établit fortement à la droite de la Puye. Le 3^e bataillon est désigné pour former

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Léonce parut réfléchir un moment, puis, au grand étonnement de madame Granval qui était présente, il répliqua :

— Je persiste à dire qu'il n'y a rien de curieux dans des ruines; mais si je vous suis indispensable, je vous suivrai bien volontiers, pourvu que vous me promettiez de me laisser dormir sur l'herbe pendant que vous serez là-bas.

L'arrangement était du goût de tout le monde, et il fut accepté à l'instant même. Madame Granval ne remercia pas son fils, parce qu'elle craignait qu'il ne gâtât l'obligance de son action par la rudesse de sa réponse; mais elle adressa un tendre regard à Suzanne, et elle bénit Dieu dans le silence de son cœur.

Peu de moments après, une élégante barque à voile transportait les trois jeunes gens sur la rive opposée du fleuve; de là ils devaient se

rendre à pied jusqu'au lieu qui était le but de leur excursion.

Éléonore était susceptible d'une juste appréciation des beautés de la nature; mais elle en raisonnait au lieu de les sentir, et elle les expliquait plutôt qu'elle ne savait les admirer. Suzanne, au contraire, ne se rendait compte de rien, songeait encore moins à communiquer ses impressions, mais elle jouissait avec recueillement, comme si elle se fût confiée dans l'enthousiasme qui rayonnait sur son visage pour faire comprendre celui qui réjouissait intérieurement son âme.

— Comme ce pays est beau ! disait mademoiselle Loubert, pendant que la nacelle glissait silencieusement sur le fleuve à peine agité par son sillage brillant et rapide. Ces collines boisées, qui se détachent sur l'azur du ciel, sont d'un merveilleux effet, et la végétation puissante des forêts qui les couvrent est d'une richesse qui réjouit le regard et la pensée. Les grandes lignes de nos paysages sont bien préférables à ces sites mesquins qu'il faut deviner, car l'œil ne peut jamais en embrasser l'ensemble. Qu'en pensez-vous, Suzanne?

— Je pense que les uns ont bien de la majesté et les autres bien du charme; mais

s'il me fallait absolument exprimer une préférence, je crois qu'elle serait en faveur de ces mystérieuses vallées dont on n'a jamais fini de découvrir toutes les beautés.

— Et vous, mon cousin, reprit Éléonore, quel est votre avis?

Un embarras subit et inaccoutumé se peignit sur la physionomie ordinairement impassible du pauvre Léonce: on eût dit qu'il sentait pour la première fois sa nullité et qu'il n'avait plus la force de la dissimuler sous son insouciance.

— Moi, ma cousine? dit-il enfin en rougissant; mais je n'ai pas d'avis sur ces sortes de choses. Cependant, si vous êtes décidée à vouloir que j'en aie un, je prendrai celui de mademoiselle Suzanne, quoique je ne comprene pas plus son opinion que la vôtre.

En ce moment la barque abordait la rive droite de la Seine; les jeunes gens prirent terre immédiatement, et disparurent bientôt dans une des allées sinueuses et couvertes qui conduisent du fleuve à la vieille abbaye qu'on allait visiter.

Éléonore et Suzanne marchaient en avant en se tenant par le bras, et Léonce les suivait à quelque distance. Son visage portait l'empreinte

d'une tristesse qui n'était pas celle de l'ennui qu'il exprimait ordinairement lorsqu'il n'était pas animé par l'excitation satisfaite d'une jouissance personnelle.

Quand on fut arrivé au milieu des ruines, les deux jeunes filles firent choix d'un emplacement convenable, et elles se mirent à dessiner. Léonce, ainsi qu'il l'avait annoncé, s'éten-dit sur l'herbe à quelque distance.

— Je crains que vous n'avez fait de la peine à votre cousin, ma chère Éléonore, dit Suzanne à mademoiselle Loubert.

— Ce serait sans intention, je vous jure; mais rassurez-vous, il n'a pas assez d'esprit pour avoir de l'amour-propre.

— Il deviendrait bien malheureux s'il acquiesçait juste assez d'intelligence pour comprendre tout ce qui lui maquerait encore.

— C'est à ceux qui l'entourent de tâcher que cela n'arrive jamais, répondit négligemment Éléonore.

— Ce serait une grande cruauté, ce me semble, car enfin une chose pourrait en amener une autre, et du sentiment de sa nullité il passerait peut-être au désir d'éclairer sa raison et son cœur.

— Moi, que cela regarde plus directement

la chaîne des tirailleurs et marche en avant, mais groupé.

A la droite du 135^e et en avant se tiennent trois batteries du 20^e régiment d'artillerie.

Le 77^e régiment est établi à la droite de l'artillerie et les deux autres régiments, 66^e et 32^e, prolongent la chaîne, à droite.

Un peloton de cavalerie du 23^e dragons couvre l'infanterie et fait le service des renseignements.

Ayant ainsi décrit la formation de combat prise par la 48^e division, je vais m'occuper maintenant de la 47^e division.

Celle-ci est formée par les 114^e, 68^e, 125^e et 90^e régiments d'infanterie. Elle est partie le matin, à quatre heures, de Chauvigny, chef-lieu de canton situé dans l'arrondissement de Montmorillon, et placé presque sur les confins de la zone où doivent avoir lieu les grandes manœuvres de corps d'armées. Elle se contre par le 7^e régiment de hussards, de Tours.

Vers sept heures, l'action s'engage.

Comme le commandant de la 48^e division l'a prévu, l'attaque est dirigée sur la droite, du côté de la Puye, la gauche se trouvant préservée, comme je l'ai dit, par l'étang situé à la gauche, du côté de Sainte-Radégonde.

La 47^e division donne la parole à son artillerie. Les coups se succèdent sans interruption. Quel épouvantable branle-bas !

L'artillerie de la 18^e ne reste pas longtemps inactive et riposte avec énergie.

Boum ! Boum ! on n'entend que cela des deux côtés.

La 18^e est bien défendue, car, très habilement, son artillerie a eu soin de choisir une position qui la déroberait complètement aux regards de l'ennemi. Elle peut donc, presque en toute sécurité, modifier son tir.

Bientôt la cavalerie ennemie (7^e hussards) dirige une énergique attaque sur les flancs de la 18^e division, principalement dans le but de se renseigner le plus exactement possible sur les positions occupées par celle-ci.

Cette attaque de la cavalerie est repoussée à l'aide de feux de salve. Les hommes mettent la baïonnette au canon. La cavalerie est forcée de reculer, sans avoir pu reconnaître les positions.

La 3^e bataillon du 135^e essuie un feu très violent, mais, soutenu par l'artillerie et la réserve des 2^e et 1^{er} bataillons, il continue à garder ses positions et répond lui-même par un feu très nourri.

Les autres régiments de la 18^e division gardent, également, leurs positions, et l'ennemi, arrêté depuis sept heures dans la vallée qui s'étend à la droite de la Puye, n'ayant pu atteindre son but malgré qu'il ait fait donner sa réserve, le rassemblement sonne à onze heures et demie, et l'action est finie. Chacun fait la grande halte, de onze heures et demie à deux heures et demie, sur les positions occupées à la fin du combat.

— Vous avez raison, répliqua Suzanne avec le plus aimable sourire ; je n'avais pas songé à cette chance-là. J'ai cependant un frère de mon père qui est depuis vingt-cinq ans aux Indes, et il est fort possible qu'il y ait fait fortune.

— Les oncles d'Amérique ne se trouvent plus guère que dans les vaudevilles, dit Eléonore qui avait l'esprit trop positif pour adopter même les illusions qui ne lui étaient pas personnelles. Néanmoins, voyons, si vous étiez riche, épouseriez-vous mon cousin ?

— Jamais dans l'état où il est, car il me serait impossible de l'aimer, quoiqu'il m'inspire une profonde pitié.

— Il est certain que vous ne devriez pas vous croire obligée, comme moi, à vous dévouer à lui par affection de famille.

Cette dernière parole, quelque sèche qu'elle fût dans sa forme, fit du bien à Suzanne ; et elle se promit de la répéter à madame Granval, dont elle avait deviné et compris les nombreuses inquiétudes.

Elles furent en ce moment interrompues par l'arrivée de Léonce qui leur dit qu'il avait assez dormi, et qu'il se sentait un appétit qui lui faisait supposer que l'heure du dîner ne devait pas être fort éloignée.

— Qui sait ? dit gracieusement Eléonore, vous pouvez faire une succession.

A deux heures et demie, la 48^e division rejoint ses cantonnements de la veille : le 135^e et le 77^e à Saint-Pierre-de-Maille ; le 32^e et le 66^e à Angles. La 47^e division rejoint également ses cantonnements à Chauvigny et dans les environs.

Ainsi se terminent les manœuvres de la 48^e division. Demain, nous allons au Blanc, à sept lieues d'ici : Je ne sais si, en cours de route, nous exécuterons des manœuvres.

Le terrain sur lequel nous venons d'évoluer est très accidenté, coupé de collines et de vallées, avec bois, haies, fermes. Nous avons été bien reçus dans les environs, mais cependant, si, en certains endroits, les paysans se sont montrés très généreux pour nous, d'autres nous ont vendu fort cher les provisions dont nous avions besoin.

Je dois vous signaler, aussi, la disparition d'un soldat du 135^e, de la 4^e compagnie du 2^e bataillon. Depuis Maille, on ne sait ce qu'il est devenu.

Enfin, un soldat de la 2^e du 1^{er}, le nommé Arnel, a été, pendant la nuit, alors qu'il était couché sur la paille, dans un pré, piqué par une grosse araignée. Ce matin, il avait les lèvres et le menton terriblement enflés, et semblait beaucoup souffrir. On va l'évacuer sur Loudun, probablement.

A bientôt. (Patriote.)

Extrait du Figaro :

« La ville de Poitiers continue à se parer pour la réception du président Carnot. Les ouvriers-soldats travaillent à force au Cercle militaire pour la réception offerte aux officiers étrangers. Le brave colonel Blanchot, du 125^e de ligne, qui en a eu l'idée, veut que ses hôtes en gardent un souvenir éternel. On apporte chaque jour, pour décorer les salles, des trophées de toute beauté. « Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales », dirait Boileau. Le colonel Blanchot se venge comme il peut de l'inactivité que lui laisse la privation de manœuvres infligée à son régiment pour cause de maladie. Sa fête, car c'est bien lui qui la fait, prouvera que si notre armée est instruite et disciplinée, elle sait aussi dignement exercer l'hospitalité envers ses frères d'armes des autres puissances. »

LA VALLÉE DE LA GARTEMPE

Il est assez surprenant, dit le Temps, de voir critiquer le choix de la vallée de la Gartempe comme terrain de manœuvre. Malgré les apparences, cette région a une importance stratégique assez considérable.

Quand, après la guerre, Chanzy dut ramener ses troupes au-delà de la Loire, il avait pris dans cette même contrée, en vue d'une rupture toujours possible des négociations, des positions où il espérait continuer la lutte avec des chances de résistance assez grandes.

En outre, ce pays, par sa diversité même,

est fort propice aux grandes expériences militaires. Des plaines à demi lacustres de la Brenne aux hautes terres du Limousin, la région varie à l'infini ; elle permet à la fois la guerre de plaine et la guerre de montagne.

Les troupes pourront donc tirer beaucoup de fruit de leurs manœuvres dans un pays où l'absence de vignobles et de récoltes tardives n'entrave pas les opérations comme dans les zones où la vigne et la betterave, par exemple, empêchent d'utiliser le terrain pour éviter de gâcher les récoltes.

LE DOUBLE ASSASSINAT DE MARANS

Le parquet de Segré vient de lancer la circulaire suivante :

« Un double assassinat a été commis, le 4 de ce mois, à Marans (Maine-et-Loire). Ce crime a eu le vol pour mobile.

» L'assassin a fracturé une armoire et a dérobé :

» 1^o Une somme de deux cents francs environ en or ;

» 2^o Deux portefeuilles, l'un en cuir jaune, l'autre en cuir noir, contenant : deux billets de banque de cinq cents francs ; une quinzaine de billets de cent francs ; quatre ou cinq billets de cinquante francs ; deux obligations, l'une de sept mille francs et l'autre de deux mille francs, au profit du sieur Joubert, signées : De la Perraudière.

» L'armoire a été fracturée à l'aide d'une forte lime et d'une hachette à tête carrée formant marteau.

» Cette hachette a dû également servir à commettre l'assassinat.

» Le coupable n'a été aperçu de personne, aucun signalement ne peut être donné.

» Dans le cas où quelque individu, porteur des objets sus-mentionnés, serait trouvé dans votre arrondissement, je vous prie de bien vouloir le maintenir en état d'arrestation et m'en aviser par télégramme. Un mandat vous sera transmis immédiatement. »

Les courses de Châteaubriant auront lieu dimanche prochain 18 septembre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

MAI-OCTOBRE

Bains de Mer de l'Océan

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, le Pouliguen, Balz, le Broisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fonesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le Voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet

délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au Chef de gare trois jours avant celui du départ.

LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 10 septembre 1892

GRAVURES

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL : Arrivé du Président Carnot à la gare de Chambéry. — La présentation des jeunes filles. — La revue. — Défilé des chasseurs alpins.

ARMÉE : Les arbitres des grandes manœuvres.

PORTRAITS : Le général Villain, commandant du 9^e corps d'armée. — Le général baron de Launay, commandant du 12^e corps d'armée. — L'amiral Ribell, récemment décédé.

MAROC : Embuscade des montagnards Andjeras, guettant les troupes shérifiennes.

PARIS : Les fontaines d'eau filtrée. — Le prolongement de la ligne de Sceaux (illustration de Vogel).

DÉPARTEMENTS : Charente-Inférieure. Statue d'Eug. Pelletan, inaugurée à Royan le 4 septembre. — Arc de triomphe des Pêcheurs.

SUISSE : Le Congrès universel de la Paix à Berne (illustrations de Fr. Régamey).

TEXTE

CHRONIQUES : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron ; — Actualité, par G. Lenôtre ; Congrès de la Paix à Berne ; Théâtres, par A. Lemaire. — Le prolongement de la ligne de Sceaux, par Guy Tomel.

Explication des gravures, Récréations de la famille, Echecs, Rébus, Bibliographies, Chroniques du Sport.

En supplément : Tante Berceuse, roman de Jules Mary, illustrations de G. Vuillier.

Le numéro : 50 centimes.

CONSEILS ET RECETTES

LA SIESTE APRÈS LE REPAS

Beaucoup d'auteurs, anciens et modernes, ont préconisé l'habitude de la sieste. Il y a tout lieu de croire qu'elle doit être salubre ; la nature, en effet, semble nous en donner l'indication, car tous les animaux se reposent après avoir mangé.

Homère, Sanctorius, Boerhaave et Hoffmann recommandaient cette pratique surtout aux personnes âgées. Un médecin distingué, le Dr Albertretty, inculquait dans l'esprit de ses élèves la conviction que, si l'on veut bien se porter, il faut, après un repas substantiel, se reposer au moins durant une heure, et il mettait lui-même ce précepte en pratique.

Ce qui paraît certain, c'est qu'un court repos intellectuel et physique contribue à rendre la digestion prompte et facile ; mais, après le repos, l'exercice est salubre.

Dernières Nouvelles

Paris, 12 septembre, 12 h. 35 soir.

Toutes les sociétés démocratiques de Gênes et de Ligurie vont remettre à l'amiral Rieuvier un parchemin, avec drapeaux français et italiens entrelacés, exprimant la confiance dans l'avenir pour le rapprochement des deux nations.

HAVAS.

Marché de Saumur du Samedi 10 Septembre

Marché de Saumur du Samedi 10 Septembre			
Froment-commercé	17 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
Phectolitre	16 85	Veau	1 60
id. halle (moyenne)	14	Mouton	2 40
Métail	14	Porc	1 60
Seigle	11 15	Poulets la couple	3 50
Orge	12 50	Dindonneaux	9
Avoine	8	Canards	3 50
Sarrasin	11	Oies	8
Haricots blancs	24	Beurre le kilog.	2 50
Haricots rouges	22	Œufs la douzaine	85
Fèves	—	Foin, la charretée de	—
Noix	13	780 kilog.	110
Châtaignes	—	Luzerne	110
Sel les 100 kil.	15	Paille	40
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique,	10	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
la culasse de	—	les 52 kilog.	500
Farine, la culasse de	—	id. 2 ^e	—
157 kilog.	53	id. 3 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	Charbon de bois, les	—
id. 2 ^e id. Of. 33 33	—	100 kilog.	16
id. 3 ^e id. Of. 31 88	—	Charbon de terre	4 50

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE, Et de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), successeur de M^e HACAUT.

VENTE

Aux enchères publiques
Sur licitation
ENTRE MAJEURS ET MINEURS
Au plus offrant et dernier enchérisseur
En 18 lots

D'UNE MAISON ET SES DÉPENDANCES

ET DE
**Dix-sept Parcelles de Terre
ET VIGNE**
Situées communes de Cizay, du Vaudelnay-Rillé et du Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le
DIMANCHE 2 OCTOBRE 1892, à
une heure de l'après-midi, en
l'étude et par le ministère de
M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :
Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-dessus nommées, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt et un juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré.
Et à la requête de Madame Louise Auger, épouse de M. Jean Gaschet, domestique, et de ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Sanzières, commune du Puy-Notre-Dame,
Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites ;
En présence ou eux dûment appelés de :

1. M. Paul Auger père, cultivateur, demeurant à Sanzières, commune du Puy-Notre-Dame ;
2. M. Paul Auger fils, domestique à Sanzières, dite commune ;
3. M. Louis Auger, journalier, demeurant à la Madeleine, commune de Cizay ;
4. M. François Auger, cultivateur à Sanzières, commune du Puy-Notre-Dame ;
Ayant pour avoué constitué M^e LE RAY, demeurant à Saumur ;
5. M. Baranger, cultivateur à Champagne, commune du Vaudelnay-Rillé, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Eugène et Marie Augé, faisant fonction de tuteur à cause de l'opposition d'intérêts existant entre ledit mineur et leur père sus-nommé ;
Ayant pour avoué constitué M^e ALBERT, demeurant à Saumur ;
6. M. François Auger, cultivateur à la Madeleine, commune de Cizay, au nom et comme subrogé-tuteur ad-hoc des mineurs Eugène et Marie Auger, fonction à laquelle il a été nommé, suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Montreuil, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-douze ;
Il sera procédé, le dimanche deux octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, en l'étude et par le ministère de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, des biens ci-dessus désignés.

DÉSIGNATION

Commune de Cizay

Premier lot.

Une maison, située à la Madeleine, comprenant une chambre d'habitation, grenier au-dessus, une écurie, un cellier, une grange, une cour, moitié indivise avec les représentants de M. René Guibert, d'une petite carrière sur laquelle est construite une petite maison, comprenant une chambre avec grenier dessus, le tout se tenant, joint au levant Lemoine, au midi le chemin, au couchant M. Anger et au nord veuve Cotilleau.

Un petit jardin au même lieu, contenant deux ares vingt centiares, joignant au levant un chemin, au nord Rangard, au midi M. de Grandmaison et au couchant Rangard.
mise à prix 1,000 fr.

Deuxième lot.

1. Quatre-vingts centiares de terre, à la Madeleine, joignant au levant Lemoine, au midi une cour commune, au couchant Fréschetan et au nord Forget ;
2. Quatre ares quarante centiares de terre, à la Madeleine, joignant au levant le chemin, au midi Lemoine, au couchant au nord Baugé.
mise à prix 75 fr.

Troisième lot.

Quatre ares quarante centiares de terre audit lieu de la Madeleine, joignant au levant Bouchard, au midi la route de Doué à Montreuil, au couchant un chemin et au nord Madame Ganne.
mise à prix 70 fr.

Quatrième lot.
vingt ares soixante-dix centiares de terre à la grosse-bourne, joignant au levant roudlard, au midi le chemin de la Madeleine à chandeliveau, au couchant Tessier et au nord Carteau.
mise à prix 230 fr.
Cinquième lot.
quarante ares de terre, à la Panne, joignant au levant les héritiers Palustre, au midi Carteau, au couchant un chemin et au nord Carteau et Tizon.
mise à prix 450 fr.

Sixième lot.
Dix-neuf ares quatre-vingt-cinq centiares de terre, aux Quints, joignant au levant Madame Martineau, au midi un chemin, au couchant Tessier et Legendre et au nord les héritiers Palustre.
mise à prix 135 fr.

Septième lot.
Un hectare quarante et un ares seize centiares de terre, à la Pièce-de-la-Ponne, joignant au levant Carteau, au midi M. de Grandmaison, au couchant M. de Grandmaison et autres et au nord M. de Grandmaison et Richardin.
mise à prix 1,300 fr.

Commune du Vaudelnay-Rillé
Huitième lot.
Trois ares trente centiares de vigne, aux Voies-Chèvres, joignant au levant l'acquéreur Legron, au midi l'acquéreur Legron et Marchais, au couchant André Moreau et au nord Robin.
Trois ares trente centiares de terre, au même lieu, joignant au levant Raisin, au midi et au nord Robin et au couchant Rabier.
mise à prix 120 fr.

Neuvième lot.
Sept ares soixante-dix centiares, aux Voies-Chèvres, terre et vigne, joignant au nord un chemin et M. Gay, au levant Efray, au midi Merceron et au couchant le chemin.
mise à prix 140 fr.

Dixième lot.
Cinq ares quatre-vingt-treize centiares de vigne, à Barbin, joignant au levant Bordier, au midi Robin, au couchant un sentier et au nord Bazile.
mise à prix 40 fr.

Onzième lot.
Trois ares sept centiares de vigne, à Barbin, joignant au levant veignan, au midi et au nord Sioger et au couchant Raisin.
mise à prix 20 fr.

Douzième lot.
Huit ares quatre-vingts centiares de vigne, au Courbeau, joignant au levant clé et le représentant Lemoine, au midi Jarry, au couchant clé et Tessier et au nord le représentant Biard.
mise à prix 140 fr.

Treizième lot.
Trois ares quatre-vingt-quinze centiares de vigne, aux Arbues de messénil, joignant au levant Teltier, au couchant Gautier, au midi Lethuille, et au nord Baranger.
mise à prix 80 fr.

Quatorzième lot.
Cinq ares vingt-huit centiares de vigne, aux Bournaux, joignant au levant Biard, au couchant Maignon et au nord le chemin de fer.
mise à prix 40 fr.

Quinzième lot.
Huit ares quatre-vingt-quatre centiares de terre en Luzerne, à Bouillé, joignant au levant Guillon, au midi un chemin, au couchant Poqueau, et au nord Guillon.
mise à prix 80 fr.

Seizième lot.
Six ares cinquante-six centiares de vigne, au Haut-Clos-de-Riel, joignant au levant Billy, au midi Baranger et au nord un chemin.
mise à prix 90 fr.

Dix-septième lot.
Neuf ares quarante-neuf centiares de vigne, à la Pièce-Sancier, joignant au levant Gaulier, au midi les héritiers Froger, au couchant Legendre et Leblanc et au nord un chemin.
mise à prix 130 fr.

Commune du Puy-Notre-Dame
Dix-huitième lot.
Deux ares vingt centiares de vigne, au Clos-Rousseau, joignant au levant un sentier, au midi Baranger, au couchant Bloudeau et au nord Meslineau.
A charge de payer une rente de six litres vingt-cinq centilitres de blé.
Total des mises à prix : 4,140 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à :

1^o M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;
2^o M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Saumur, le dix septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.
ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le septième mil huit cent quatre-vingt-douze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.
A VENDRE
Par adjudication
Le DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 1892, à une heure, en l'étude de M^e BRAC, notaire,
UNE MAISON
ET TOUTES SES DÉPENDANCES
Avec jardin contenant environ 41 ares, puits et bassins.
Le tout situé au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés, appartenant aux époux BRÉHÉRET.
Pour visiter et avoir tous renseignements, s'adresser aux propriétaires et à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay.
A VENDRE
Par adjudication
En l'étude de M^e NORMAND,
Le DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 1892, à 1 heure,
L'Hôtel de la Gare
A Montreuil-Bellay.
JOUISSANCE DE SUITE
Mise à prix : 12,000 fr.
Pour tous renseignements, s'adresser à M^e NORMAND.

A VENDRE
EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES
UN CLOS
D'une contenance de 70 ares
Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin,
Situé au Pont-Fouchard.
S'adresser à M^{me} V^o COURALEAU.

A LOUER
MAISON NEUVE
Avec ou sans écurie
Place du Port-Saint-Nicolas, 3.
S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie, 21.

MAISONS ET MAGASINS
A Louer présentement
Rue d'Orléans, 49.
S'adresser à M. MEYER, rue d'Alsace, 43.

FUTAILES A VENDRE
Se composant de Barriques et Pipes de 6 à 700 litres ; Fondres de 10 à 60 hectolitres.
S'adresser à M. R. MABILEAU, distillateur, place du Roi René.

MAISON
Rue du Portail-Louis, n^o 4,
A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN 1893.
S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (542)

VENDANGES
Sucre spécial
(MÉDAILLE D'OR PARIS 1889)
le plus pur de tous les sucres vinicoles. Pas de formalité de régie pour l'emploi. Echantillon et MANUEL du vigneron pour faire avec succès 2^e et 3^e vin, sont envoyés franco contre 0 fr. 15 c. par H. CLÉMENT, négociant à Saint-Quentin (Aisne).
M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clement-des-Levés, demande, pour le 1^{er} novembre prochain, UN CLERC pouvant faire tous actes courants.

A LOUER
PRÉSENTEMENT
MAISON
Rue de Bordeaux, 15,
Précédemment occupée par M. le docteur Gérard, médecin major à l'École de cavalerie.
Avec beau jardin bien affrûité et service d'eau de Loire.
S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4^o
LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.
Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques
BRODERIES
M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR
Très beau choix de Travaux fantaisie
LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

SOCIÉTÉ DES HUILES D'OLIVE DE NICE
Extrait de l'article 2 des statuts :
« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »
DÉPÔT :
Maison IMBERT Fils
Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38
Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra
DE NICE
Le 1/2 baçon 2 fr. 80 | Le 1/2 baçon 1 fr. 50
Verres repris à 30 centimes | Verres repris à 20 centimes
En Bonbonnes en verre garnies d'Osier
En bonbonne de 3 kilog. le demi-kilog. 1 fr. 10
— de 5 kilog. 1 fr. 10
— de 10 kilog. 1 fr. 10
MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES
Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A LOUER
POUR NOËL PROCHAIN
Une MAISON
Sise à Saumur, rue de Bordeaux, 59,
Avec grand jardin, remise à 4 voitures, écurie à 4 chevaux.
S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, ou à M. LANGLOIS, expert.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4^o
LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques
BRODERIES
M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR
Très beau choix de Travaux fantaisie
LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

SOCIÉTÉ DES HUILES D'OLIVE DE NICE
Extrait de l'article 2 des statuts :
« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »
DÉPÔT :
Maison IMBERT Fils
Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38
Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra
DE NICE
Le 1/2 baçon 2 fr. 80 | Le 1/2 baçon 1 fr. 50
Verres repris à 30 centimes | Verres repris à 20 centimes
En Bonbonnes en verre garnies d'Osier
En bonbonne de 3 kilog. le demi-kilog. 1 fr. 10
— de 5 kilog. 1 fr. 10
— de 10 kilog. 1 fr. 10
MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES
Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.